

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 030133– AFR 30/001/2003

Informations complémentaires sur l'AU 41/03 (AFR 30/001/2003 du 12 février 2003)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

DÉTENTION ILLÉGALE / DÉTENTION SANS INCULPATION / DÉTENTION AU SECRET / PRISONNIER D'OPINION

GUINÉE-BISSAU

João Vaz Mané (h), défenseur des droits humains

Londres, le 12 février 2003

João Vaz Mané, qui était incarcéré dans une prison de la capitale, Bissau, a été remis en liberté le 19 février dans la matinée. Il a été maintenu en détention au secret sans inculpation ni jugement pendant une période de vingt et un jours, soit bien au-delà de la durée autorisée aux termes de la législation bissau-guinéenne. Il a entamé des poursuites contre le ministre de l'Intérieur pour arrestation et détention illégales. Il avait été arrêté après avoir critiqué le président Kumba Yalá au cours d'une émission de radio nationale.

João Vaz Mané a indiqué qu'il n'avait pas été maltraité en détention, et a remercié Amnesty International pour l'action menée en sa faveur.

**Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau d'Actions urgentes.
Un grand merci à tous ceux qui sont intervenus en faveur de cet homme**

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*